

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Mercredi 31 mars 2021
Château-Salins - Salle polyvalente





### CONSEIL COMMUNAUTAIRE Mercredi 31 mars 2021 Château-Salins - Salle Polyvalente

#### ORDRE DU JOUR

#### INTERCOMMUNALITÉ

Rapporteur : Jérôme END

- Bureau de la Communauté de Communes du Saulnois Désignation d'un membre du bureau communautaire en remplacement de Monsieur Thomas MAURICE-SEINGEOT
- Désignation des représentants de la CCS pour intégrer le projet de pilotage du projet de la Réserve de Biosphère de l'UNESCO porté par le PETR du Pays de Sarrebourg
- Rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois

#### FINANCES, MARCHÉS PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur: Gilbert VOINOT

- Approbation du Compte de Gestion 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois
- Approbation du Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois
- Affectation des résultats 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois

#### AFFAIRES SOCIALES ET FAMILIALES

Rapporteur: Armelle BARBIER

• Accord-cadre à bons de commande de prestations de services (sans minimum ni maximum) passé en appel d'offre ouvert pour la préparation et la livraison en liaison froide de repas cuisinés et goûters pour les 5 structures d'accueil du jeune enfant de type multi-accueils – Avenant n° 2

#### SCHÉMA DE MUTUALISATION, RÉSEAUX ET MOBILITÉS

Rapporteur : Nicolas KARMANN

• Prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » et lancement du processus de consultation des communes

#### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Rapporteur : Gérard MEYER

- Zone communautaire de Francaltroff Rachat par anticipation du crédit-bail par la SCI des Peupliers, anciennement SARL Contrôle Technique de Francaltroff
- Zone intercommunale de Morville-lès-vic Vente des parcelles n°253 et n°254 au profit de la société HEXAGRAIN
- Budget annexe de la zone de Dieuze Vente à paiement échelonné avec clause de réserve de propriété à la SCI AVENIR 3D – Échelonnement de règlement des échéances mensuelles

#### PROMOTION, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUES

Rapporteur: Annette JOST

- Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois Rapport d'activités 2020
- Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois Approbation du Compte Administratif 2020

## INTERCOMMUNALITÉ

#### DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR THOMAS MAURICE-SEINGEOT

Monsieur Thomas MAURICE-SEINGEOT ayant Madame Carole REMILLON, Maire et Conseillère poste de membre du bureau communautaire de Seille a proposé sa candidature à ce poste. la CCS est devenu vacant par conséquence.

démissionné de ses fonctions de maire et de Communautaire titulaire de Xanrey, commune membre du conseil municipal de Marsal, son se situant dans le même bassin de vie de Vic-sur-

#### PILOTAGE DU PROJET DE LA RÉSERVE DE BIOSPHÈRE DE L'UNESCO - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCS

envoyée à l'UNESCO en décembre 2020.

La Communauté de Communes du Saulnois Celui-ci sera, à l'image du caractère innovant des soutient et a adhéré à la candidature de réserve réserves de biosphère, un espace de concertation de biosphère de l'UNESCO portée par le PETR du pluri-partenaires, ayant pour but d'atteindre des Pays de Sarrebourg. La candidature officielle a été objectifs à la fois environnementaux et socioéconomiques.

La réponse portant sur la reconnaissance Monsieur le Président propose espace devrait être apportée en juin 2021.

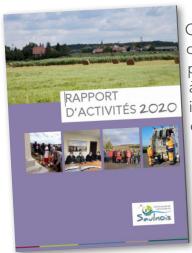
internationale en Réserve de Biosphère pour cet lui même avec Madame Annette JOST, Vice-Présidente en charge de la Promotion, l'Aménagement et le Développement **Touristiques.** 

Toutefois, il est nécessaire de mettre en place la future gouvernance de cette Réserve de Biosphère qui prévoit que la CCS dispose de deux représentants au sein du comité de pilotage composé de 24 membres.

#### RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SAULNOIS

Le rapport annuel d'une intercommunalité doit être présenté avant le 30 septembre de l'année N+1.

Ce rapport retraçant l'activité de l'établissement intercommunal accompagné du compte administratif est acté par l'organe délibérant de l'établissement.



Ce rapport est ensuite transmis à chaque commune membre. Il fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

# FINANCES, MARCHÉS PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES

#### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **DU SAULNOIS**

Le Compte de Gestion 2020 de la Trésorerie est présenté en conseil communautaire. Il est en tout point conforme au Compte Administratif 2020 de la CCS.

#### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **DU SAULNOIS**

Le compte administratif retrace l'ensemble des § 8 budgets annexes à caractère administratif dépenses et recettes constatées sur une année civile, pour le cas présent sur l'année 2020.

Les opérations comptables de la CCS sont réparties dans 11 budgets:

 1 budget général, intégrant les multi-accueils, le RPAM, les services aux communes, l'ADS, la GEMAPI, la zone commerciale d'AMELÉCOURT, et l'ensemble des autres compétences de la CCS.

- - ▶ Zone de DELME
  - ▶ Zone de DIEUZE
  - Zone de FRANCALTROFF
  - Zone de MORVILLE-LES-VIC
  - ► Zone de MUNSTER
  - ► ESAT D'ALBESTROFF
  - ► RTHD (Réseau Très Haut Débit)
  - ► Zone de la Sablonnière
- 2 budgets annexes à caractère industriel et commercial qui s'équilibrent par la perception de redevances:
  - ▶ Déchets ménagers
  - ► SPANC

## AFFAIRES SOCIALES ET FAMILIALES

#### ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE POUR LA PRÉPARATION ET LA LIVRAISON EN LIAISON FROIDE DE REPAS CUISINÉS ET GOÛTERS POUR LES MULTI-ACCUEILS

La CCS a signé un accord-cadre à bons de commande (AC/BC) de prestations de services pour la préparation et la livraison en liaison froide de repas cuisinés et de goûters pour ses 5 multi-accueils d'une durée d'un an renouvelable 3 fois pour une année, avec la société API RESTAURATION, en décembre 2019.

La nature des prestations fournies ayant évolué, un avenant officialise les termes du marché et notamment une baisse de 6 centimes des prix des repas et le gel de l'ensemble des tarifs des prestations jusqu'au terme du contrat.

À noter : chaque année, plus de 30 000 repas sont servis dans nos multi-accueils.

# SCHÉMA DE MUTUALISATION, RÉSEAUX ET MOBILITÉS

# PRISE DE LA COMPÉTENCE « AUTORITÉ ORGANISATRICE DE LA MOBILITÉ » ET LANCEMENT DU PROCESSUS DE CONSULTATION DES COMMUNES



La loi d'orientation des mobilités (appelée loi « LOM ») prévoit d'ici le 1er juillet 2021, la couverture intégrale du territoire national en Autorités Organisatrices des Transports (AOM), en particulier pour les Communautés de Communes qui n'exerçaient pas encore cette compétence.

Cette loi pose de nouvelles orientations en matière de gouvernance institutionnelle de la mobilité et offre l'opportunité de l'exercer localement afin d'atteindre plusieurs objectifs :

- ▶ Atténuer la dépendance automobile du territoire, notamment dans les espaces de faible densité.
- Accélérer le développement des nouvelles mobilités en facilitant l'usage de services numériques multimodaux.
- ► Concourir à la transition écologique en développant les mobilités actives
- ▶ Réaliser des investissements en matière de mobilité.
- ► Assurer un rôle de coordinateur des initiatives du territoire et être en capacité d'obtenir des financements en qualité d'AOM.
- ▶ Être l'interlocuteur privilégié de la Région Grand Est, dans le cadre du contrat opérationnel de mobilité.

Toutefois, la CCS ne prendra pas en charge la gestion et l'organisation des transports scolaires, actuellement gérées par la Région Grand Est.

En effet, la Région restera responsable de l'organisation des transports scolaires et interurbains, si la Communauté de Communes ne demande pas le transfert de ce service.

La prise de compétence facultative dite « mobilité » par la CCS, hors transports scolaires et interurbains sera établie avec les objectifs suivants :

- 1 Positionner la CCS comme un acteur de la mobilité du territoire afin de réduire la dépendance à la voiture, de soutenir les actions ou services existants sur son territoire.
- 2 Favoriser l'usage de l'énergie verte à travers la mobilité par l'implantation de projets tels que les stations multi-énergies ou bornes de recharge pour véhicules électriques.
- 3 Assurer un rôle de coordinateur de la mobilité au sein du territoire et d'interlocuteur privilégié auprès de la Région Grand Est et des AOM limitrophes.

Les statuts de la CCS seront également modifiés pour intégrer cette nouvelle compétence facultative et les conseils municipaux seront appelés à se prononcer dans un délai de 3 mois.

# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

#### ZONE COMMUNAUTAIRE DE FRANCALTROFF - RACHAT PAR ANTICIPATION DU CRÉDIT-BAIL PAR LA SCI DES PEUPLIERS

La société SAS PRO CONTRÔLE qui gère le Le crédit-preneur inscrit au crédit-bail initial sera centre de contrôle technique automobile de la zone communautaire de Francaltroff a fait part à la CCS de son souhait de racheter par anticipation le crédit bail de son bâtiment, en vue de l'expansion de son activité.

remplacé par la SCI des Peupliers.

Le montant de la transaction sera calculé au prorata des loyers restants dûs au moment de la signature du rachat après sollicitation pour avis des services de France Domaine.

#### BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE DIEUZE - ÉCHELONNEMENT DE RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES MENSUELLES DE LA SCI AVENIR 3 D

Impactée par la crise sanitaire, la SCI AVENIR 3D Les loyers suspendus pour la période allant a fait part à la CCS des difficultés de trésorerie auxquelles sa société est confrontée. Elle a sollicité une suspension du paiement de ses mensualités pour une durée de 6 mois afin de reconstituer son fonds de roulement.



du 1er avril 2021 au 30 septembre 2021 soit 6 échéances de 5.845,12 € HT seront échelonnés sur les 18 mois suivants, soit du 1er octobre 2021 au 31 mars 2023, à hauteur de 7 793,49 €. HT par mois. Cette modification sera actée dans une convention.

# ZONE INTERCOMMUNALE DE MORVILLE-LÈS-VIC - VENTE DE 2 PARCELLES AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ HEXAGRAIN

La société Hexagrain implantée à Château-Salins a fait part de son souhait d'acquérir deux parcelles situées sur la zone de Morville-lès-vic pour une superficie totale de 17 581 m².

Cette entreprise y implantera son activité de « négoce » et de « commerce de gros »

La vente est réalisée au prix de 5 € le m².



# PROMOTION, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUES

# OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU PAYS DU SAULNOIS – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020



Les statuts de l'EPIC de l'Office de Tourisme du Pays du Saulnois précisent qu'un rapport d'activité annuel est présenté par celui-ci à la CCS, en même temps que son Compte Administratif.

# OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU PAYS DU SAULNOIS – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Les statuts de l'EPIC de l'OTC du Pays du Saulnois précisent que le budget et les comptes de l'Office de Tourisme du Pays du Saulnois sont soumis après délibération du Comité de Direction à l'approbation du conseil communautaire de la CCS.

Après avoir fait validé son compte d'exploitation par son Comité de Direction, celui-ci est donc présenté au Conseil Communautaire.



14 Ter, Place de la Saline 57170 CHÂTEAU-SALINS

Tel: 03 87 05 11 11 administration@cc-saulnois.fr

Contact Presse: Cécile CHAPUT

Tel : 03 87 05 80 76 ou 06 76 66 07 46 cecile.chaput@cc-saulnois.fr